

délégués - en exercice ...	97
- présents	53
Pouvoirs	8
Total votants	61

Affaire n°139/03-2024

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PRET
D'UN BOYEUR

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 18 mars 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 18 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 mars 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT (arrivée après le vote du Compte Administratif), Jacqueline MOERMAN, titulaires et Pierre MURON, Daniel SARAZIN, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric BONVARLET-SERAFIN, Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI (arrivée après le vote du compte de gestion), Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAYEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES (arrivée après le vote des restes à réaliser 2023), Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Bord à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de Mme Celanie à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de Mme Barnet à Mme Morelli (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Patricia Casier, Eric Cantarel, Marc Houot, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nathalie Semonsu,
Excusée : Déborah Bernard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Christophe Couloumy,
Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet,
Excusée : Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Pierre Mouillot, Gérard Tabuy, Jean-Pierre Foubert, Thierry Tassd'homme, François Bouchart,
Excusés : Sofiane Ghazelane, Flora Phongprika.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Frédéric Marcoux,
Excusés : Patrick Vordonis, Christine Fleck.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille,
Excusé : Sébastien Gateau.

139/03-2024 Convention de partenariat pour le prêt d'un broyeur :

Conformément aux actions prévisionnelles inscrites dans le PLPDMA, et dans la continuité de l'accompagnement vers la réduction des déchets et la promotion de la gestion in situ des végétaux, le SIETOM propose pour l'année 2024 de développer le projet de prêt de broyeurs.

Ce projet consiste à donner aux collectivités adhérentes les moyens matériels permettant de broyer les végétaux produits sur leur territoire. Ce service est uniquement destiné aux EPCI adhérents et les communes qu'elles représentent sur le territoire syndical.

Les végétaux qui seront broyés proviendront de l'entretien privé des jardins/terrains des habitants.

C'est la collectivité emprunteuse elle-même qui définira les modalités d'organisation des opérations de broyage.

Ce prêt sera contractualisé par le biais d'une convention annuelle renouvelable entre l'EPCI/commune et le SIETOM

Vu les statuts du SIETOM 77,

Vu le projet de la convention de partenariat pour le prêt d'un broyeur, en annexe,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour le prêt d'un broyeur,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 18 mars 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.